



Comité d'accréditation  
en évaluation de la qualité

# Attestation d'accréditation

N° AC-14-01

Sur la base de l'évaluation qu'il a effectuée conformément à un référentiel d'accréditation qui inclut notamment les critères de la norme *ISO/CEI 17065:2012* et des exigences des programmes d'accréditation demandés, le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) atteste que l'organisme de certification TransCanada Organic Certification Services faisant affaire sous le nom de



## TCO Cert

618 Main Street,  
Humboldt, SK, S0K 2A0  
Canada

- possède la compétence pour effectuer des évaluations de conformité dans les domaines décrits dans l'annexe qui fait partie intégrante de cette attestation, dans le but d'octroyer des certifications à des entreprises individuelles et à des entreprises dotées d'un système de management pour des opérations ayant lieu sur de multiples sites
- est accrédité ou agréé officiellement par les autorités compétentes mentionnées dans l'annexe de cette attestation
- est sujet à une surveillance régulière de la part du CAEQ en tant qu'organisme de vérification de la conformité afin de s'assurer du respect des exigences d'accréditation

Fait à Montréal, Québec, Canada, le 5 février 2019.

Vincent Vilela  
Directeur de l'accréditation

## TCO Certification Services

618 Main Street, Humboldt, SK, S0K 2A0, Canada

**Date d'émission** 5 février 2019

Remplace l'annexe datée du 12 décembre 2018

L'entité juridique susmentionnée est accréditée pour les activités de certification suivantes :

Bureau(x)	Normes/Réglementations	Portée sectorielle (Type de produits)	Portée géographique	Autorité(s) compétente(s)	Période de validité
618 Main Street, Humboldt, SK S0K 2A0 Canada	Cahier des charges pour l'appellation réservée « biologique »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production végétale</li> <li>• Production d'animaux d'élevage ou de produits d'origine animale non transformés</li> <li>• Production spécialisée</li> <li>• Produits de l'érable ou du bouleau</li> <li>• Produits d'origine végétale/animale transformés pour l'alimentation humaine</li> <li>• Produits d'origine végétale/animale transformés pour l'alimentation animale</li> <li>• Produits transformés contenant de l'alcool</li> <li>• Semences et matériel de multiplication végétale</li> </ul>	Québec	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	12 décembre 2018 – 12 décembre 2023
	Régime Bio-Canada CAN/CSGB-32.310, 32.311	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production végétale</li> <li>• Production d'animaux d'élevage</li> <li>• Production alimentation animale</li> <li>• Production spécialisée</li> <li>• Produits transformés</li> <li>• Certification de groupe</li> </ul>	Canada, Mexique	Agence canadienne d'inspection des aliments	22 juin 2018 – 22 juin 2023
TCO Cert Mexico S.C 16 Av. Norte No 2 epto.1 Col. Centro. Tapachula, Chiapas. C.P 30700 México	Ley de Productos Organicos	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production végétale</li> <li>• Récolte de plantes sauvages</li> <li>• Production animale (domestique)</li> <li>• Production animale d'écosystèmes naturelles ou non-domestiqués</li> <li>• Production d'espèces d'insectes</li> <li>• Production d'espèces de champignons</li> <li>• Transformation de produits d'activité agricole ou animaux d'élevage</li> <li>• Commercialisation de produits d'activité agricole ou animaux d'élevage</li> </ul>	Mexique	SENASICA	22 juin 2015 – 22 juin 2020